

## Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

---

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

---

Le quorum étant atteint à 19h, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

#### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2023

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

#### 2. Amortissement des biens de faible valeur

Monsieur le Maire rappelle que toute acquisition dont le prix unitaire est inférieur à 500 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement, à partir du moment où leur durée de vie est relativement importante. Ainsi, il y a lieu d'amortir ces biens réglés en section d'investissement, en les inscrivant à l'inventaire.

Par ailleurs, conformément à l'article R 2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Monsieur le Maire propose donc d'amortir, à compter de l'année 2024, les biens dont la valeur est inférieure à 500 € ainsi que les opérations du compte 204 subventions d'équipement versées, acquis à compter du 1er janvier 2024, sur un an.

Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

VOTE :            7 + 1p POUR                            0 CONTRE                            0 ABSTENTION

#### 3. Modification de l'attribution du R.I.F.S.E.E.P

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui a fait l'objet de la délibération n°2022-04-11-26 du 11 avril 2022.

Il propose au Conseil Municipal de modifier cette délibération en rajoutant le cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Le Maire précise que début janvier, l'agent qui aurait pu bénéficier du R.I.F.S.E.E.P nous a appris qu'elle avait postulé sur un poste de titulaire dans une autre collectivité suite à l'obtention de son diplôme d'ASTEM en 2023. Elle terminera donc son contrat à durée déterminée par anticipation le 29 avril prochain.

Il explique que son poste ne sera pas remplacé pour les deux derniers mois de l'année scolaire. Après plusieurs démarches administratives, il a pu modifier le contrat de l'agent en service civique sur la commune de Montjoyer

qui pourrait éventuellement venir quelques demi-journées dans la semaine. A voir avec la Directrice de l'école de Montjoyer ainsi que la personne concernée.

VOTE :            7 + 1p POUR                            0 CONTRE                            0 ABSTENTION

### **POINTS DIVERS :**

#### **Commission finance :**

Afin de préparer le budget primitif 2024 de la commune et celui de l'eau et l'assainissement, une réunion est programmée le mardi 06 février 2024 à 18h30.

#### **La Sablière :**

Fabrice PRAVE rappelle qu'il reste encore une partie à risque et qu'il faut déployer du grillage pour la protéger. Le devis s'élève à 6 000 € HT. Après discussion il est proposé d'attendre avant de valider afin de voir si la commune peut bénéficier d'une subvention.

#### **Cercle généalogique :**

L'assemblée générale a lieu le samedi 10 février 2024 à Montélimar et le Maire demande qui peut représenter la commune. Monique ALLEGRE se propose.

#### **Réglementation Générale sur la Protection des Données :**

Le secrétariat s'est renseigné auprès du centre de gestion de la Drôme pour les missionner, le coût s'élève à 235€ la journée. Le Maire ne souhaite pas donner une suite favorable.

#### **Devenir du bar :**

Le Maire propose de constituer un groupe de travail pour discuter du devenir du bar. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs offres mais aucune n'a abouti. Une visite a eu lieu vendredi dernier et le notaire doit faire un retour.

Le Maire avait imaginé conserver le bâtiment et le transformer à l'étage en deux logements (éventuellement avec des bailleurs sociaux).

Une réunion est prévue le vendredi 9 février 2024 à 17h en mairie.

#### **Nouvelle mairie :**

Les demandes de subventions pour la nouvelle mairie sont en cours et le taux de financement est de 80 %. Un reste à charge pour la commune d'environ 240 000 € sera financé par un emprunt auprès de l'AFL et par les fonds propres de la commune.

Le permis de construire doit être déposé fin janvier ou début février sur la plateforme de la saisine par voie électronique.

#### **Schéma directeur des eaux usées :**

Dans un premier temps (tranche 1) les travaux concerneront le séparatif des eaux usées et eaux pluviales sur le chemin de Grignan. Le Département qui gère le dossier a réussi à ce que les travaux soient subventionnés à hauteur de 80 % avec un reste à charge pour la commune d'environ 70 000 € qui pourraient être financés par les fonds propres de la commune.

#### **Demande de Monsieur DE SAINTE PREUVE :**

Dans son courrier du 29 octobre dernier, il demandait à racheter un morceau de la parcelle du Rocher. Après discussion, le conseil municipal décide de répondre défavorablement.

#### **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :**

La commune peut si elle le souhaite augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires entre 5 % et 60 %. Sachant que la délibération doit être prise dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les élus vont y réfléchir.

Le Maire fait un aparté sur les formulaires que certains administrés ont reçus pour la mise à jour des bases d'imposition, certains administrés n'ont pas renvoyé le formulaire. En conséquence, la DDFIP calculera une base d'imposition approximative.

#### **SAE Valaurie-Roussas :**

Le Maire, accompagné de Marc GASSER et Marc GOUDON, a participé à plusieurs réunions afin de savoir s'il était possible d'agrandir le syndicat en intégrant la commune de Réauville, de Montjoyer et de Chantemerle-lès-

Grignan. La prochaine réunion doit se tenir début mars.  
La commune de Grignan serait aussi intéressée pour intégrer le syndicat.

**Voirie 2025 :**

Afin de continuer les travaux de voirie de la rue de la croix et de terminer ceux de la grand'rue et la place du portail (séparation eaux usées et eaux pluviales), la commune va demander une étude auprès du CAUE.

**2684watts :**

La commune a signé une convention temporaire d'occupation avec l'association 2684watts pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente et des ombrières.

**Indemnités des élus :**

Le Maire rappelle que lors des élections en 2020, le maire et les adjoints avaient décidé de fixer un taux de rémunération inférieur à celui en vigueur. Actuellement le taux de rémunération du maire est de 22.6 % et celui des adjoints de 8 %. Il propose que le taux en vigueur soit appliqué, soit pour le maire 25.5 % et pour les adjoints 9.9 %. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

**Ecole :**

Un dossier de sécurisation va être déposé pour demander des subventions. Celui-ci comprendra le changement du portail du bas, la mise en place d'une main courante dans la descente de la cantine, le changement du frigo ainsi qu'une alarme incendie supplémentaire.

Christian BERNARD rappelle qu'un exercice d'essai incendie a eu lieu en fin d'année 2023 et le procès-verbal fait remonter un dysfonctionnement téléphonique entre les deux classes.

**Terrain de pétanque :**

Les arbres autour du terrain de pétanque seront plantés d'ici la fin de semaine.

**Vieux lavoir :**

Marc GASSER a vu avec Claude GARRIONE pour l'établissement d'un devis pour la sortie d'eau vers les jardins communaux.

**Restauration des croix :**

L'association Environnement et Patrimoine Réauvillois a transféré à Fabrice PRAVE plusieurs devis pour la restauration des croix de la commune. Celui-ci doit monter un dossier de demande de subvention.

**DICRIM et PCS :**

Jean-Luc FAUCON avec l'aide de la secrétaire de mairie travaille sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ainsi que sur le Plan Communal de Sauvegarde. Après des échanges avec la sous-préfecture de Nyons pour l'élaboration des documents, elle propose de se rencontrer avant la validation des documents. Ces documents doivent être finalisés pour le mois de juin 2024.

Jean-Luc FAUCON fait un aparté et explique que lors de la réfection du chemin de l'impasse de la Grenoble, il a utilisé du gros concassé environ 30-50 mm et par-dessus le goudron. Le chemin n'a pas bougé malgré le passage des engins et tracteurs.

Méthode à renouveler pour les prochains chemins pour une meilleure résistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.

**Prochain Conseil municipal en février 2024 à 18h45, salle du Conseil.**

Lauriane MÔINE  
Secrétaire de séance

